

Mariage de Jérôme Lestideul et Suzanne Le Dantec, parents de Marie-Catherine-Vincente, le 17-08-1722 à l'église St-Louis de Brest (Corrèze).

Le dix septieme Aoust Mil sept Cent vingt et  
 deux, Je soussigné, Jérôme Lestideul fils de Guillaume Le  
 Dantec et de Jeanne Françoise Bouffart et Suzanne  
 Le Dantec fille de Jacques Dantec et de  
 défunte Marguerite Viamon, les deux parties  
 de cette paroisse, ont légitimement épousé en face  
 d'Eglise, leur Cousin germain par paroles  
 de Koulas Aucteur de Brest et par  
 permission de Monsieur l'abbé de  
 Koulas Recteur de cette paroisse et Jacques  
 abbé de Koulas leur adonné la bénédiction  
 nuptiale au chœur de l'église, en conséquence  
 des franchises et des trois bans portés  
 en cette Eglise par trois Dimanches ou  
 Fêtes consécutives sans opposition ny  
 empêchement. Presens ont esté par  
 la célébration du mariage, Jacques Le  
 Dantec Curé de la paroisse, Guillaume Le  
 Dantec Curé du marais, Monsieur de Brest  
 et autres seigneurs. Bessier, François Louis  
 Jérôme Lestideul, Louis Dufal, René les diens  
 Mathieu Devenne, Augustin Marie Le Harve  
 Le mariage mari Françoise Lestideul Marguerite  
 Marie Calce y est Koulas et de 1000  
 par le curé de Brest.

Archives municipales de Brest  
[https://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/Web\\_RegistreChangePage/ILUMP6018](https://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/Web_RegistreChangePage/ILUMP6018)  
 vue 82 et 83/116

Fourni par Jean-François Pellan et Marcel Fournier

Mariage 1 de Catherine-Vincente avec Guillaume Foyard le 02-11-1745 à l'église St-Louis de Brest (Corrèze).

The image shows a handwritten document, likely a marriage record, written in French. The text is written in a cursive script. The main body of the text describes the marriage of Guillaume Foyard and Catherine-Vincente. It mentions the date as the second day of November, 1745, and the location as the church of St-Louis in Brest. The document is signed by the priest, Nicolas G. Biot, and witnesses, including Desparteray and Nicolas Vergeles de marine. The text is written in a cursive script, and there are some corrections and additions throughout. The document is dated 'Le second jour de novembre mil sept cent quarante cinq'.

Le second jour de novembre mil sept cent quarante cinq Guillaume Foyard veuf de Marie de Dinger et Marie Catherine Vincente Lestideris fille unique de feu Jerome Lestideris et de défunte Susanne le Dantec tous deux de cette paroisse ont légitimement contractés le sacrement de mariage en face de l'église leur consentement mutuel et de plein droit par le sousigné prêtre qui du consentement de m<sup>r</sup> le recteur leur a donné la bénédiction nuptiale en conséquence des fiançailles des trois bancs de leur futur mariage publiés aux portes des grands dunes de cette paroisse par trois jours solennels et consécutifs sans opposition ny connaissance d'empêchement et en vertu du décret de mariage passé au greffe de la juridiction des requêtes de s<sup>t</sup> Gouenou le dix huit du même mois et aux présents ont été au susdit mariage comme témoin et garants, de ce que dessus les dits parteray et Nicolas Vergeles de marine qui signent

De parteray Nicolas G. Biot prêtre

Le deux novembre mil sept cent quarante cinq

Archives municipales de Brest

[https://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/Web\\_RegistreChangePage/ILUMP6018](https://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/Web_RegistreChangePage/ILUMP6018)

vue 69/79

Fourni par Jean-François Pellan et Marcel Fournier

Mariage 2 de Catherine-Vincente avec Adrien Potin le 14-09-1747 à Brest (St-Louis)

adrien potin  
et  
vincente catherine  
Lesideur

Le quatorze Septembre mil sept cent quarante sept adrien 48.  
potin veuf de marie anne Corolleur et vincente catherine Lesideur  
veuve de Guillaume Foyard tous deux de cette paroisse ont canoniquement  
contrait le mariage en face d'eglise par paroles de present devant le  
sousigné curé de brest qui a vu leur consentement mutuel et consensuel  
des fiancailles d'un band de leur futur mariage publié au son de clo  
grand messe sans opposition ny connaissance d'empeschements de dispense  
des deux autres accordée par le seigneur évêque de brest en sa qualité de  
controllé et du curé de la paroisse de brest en la juridiction  
de brest de l'evêque et du 1<sup>er</sup> gouverneur de brest de brest le 14<sup>th</sup> septembre  
de l'année desus susdite ainsi jeant deppes demaravant le 1<sup>er</sup> antoine  
Duby le 1<sup>er</sup> François non le 1<sup>er</sup> jeant j'ay fait plusieurs autres  
adrien potin Supp demaravant Sauchet, ridouin  
francois non ANTOINE Daby  
Jean marie vidal  
Louis Michel Le Deud de François potin  
Marie Suzanne Lesideur Marie Anne Supp demaravant  
curé de brest

Archives municipales de Brest vue 49/67

[https://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/Web\\_RegistreChangePage/ILUMP29944](https://archives.mairie-brest.fr/4DCGI/Web_RegistreChangePage/ILUMP29944)

Fourni par Jean-François Pellan et Marcel Fournier